C/2025/1830

20.3.2025

Avis à l'attention des personnes faisant l'objet des mesures restrictives prévues à l'annexe de la décision (PESC) 2019/797 du Conseil et à l'annexe I du règlement (UE) 2019/796 du Conseil concernant des mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres

(C/2025/1830)

Les informations ci-après sont portées à l'attention d'Alexey Valeryevich MININ (nº 3), d'Aleksei Sergeyvich MORENETS (nº 4), d'Evgenii Mikhaylovich SEREBRIAKOV (nº 5), d'Oleg Mikhaylovich SOTNIKOV (nº 6), de Dmitry Sergeyevich BADIN (nº 7), d'Igor Olegovich KOSTYUKOV (nº 8), personnes figurant à l'annexe de la décision (PESC) 2019/797 du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) 2019/796 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes susmentionnées sur la base de motifs d'inscription modifiés. Ces personnes sont informées par la présente qu'elles peuvent adresser au Conseil, **avant le 28 mars 2025**, une demande en vue d'obtenir les motifs d'inscription modifiés envisagés, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Horizontal and Global Affairs
Rue de la Loi/Wetstraat 175
1048 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 129 I du 17.5.2019, p. 13.
[2] JO L 129 I du 17.5.2019, p. 1.